

Contrat : C1047 Convention de renouvellement urbain de Vauvert  
 Opération : C1047-24-0012 Aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
<b>N° IDTOP (IODA)</b>	C1047-24-0012	<b>N° IDTOP (AGORA)</b>	A47-6030015-24-0001-004
<b>Maitre d'ouvrage (MO)</b>	21300341100013 COMMUNE DE VAUVERT	<b>Intitulé de l'opération</b>	Aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm
<b>Nature de l'opération :</b>	24 - Aménagement d'ensemble	<b>Mode et source de financement</b>	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Cette opération est le volet commerces de reconquête de la co-propriété dégradée du Montcalm, co-propriété composée de 62 logements et 12 lots commerces dont 8 actuellement occupés.</p> <p>Les commerces actuellement implantés en pieds d'immeubles du Montcalm génèrent des conflits d'usages et souffrent de vétusté. Leur manque de visibilité accroît le caractère aléatoire de la fréquentation. L'offre commerciale a vocation à être qualitativement améliorée et regroupée en un lieu unique, au centre du quartier, le Parc Nelson Mandela. Les cellules commerciales du Montcalm ont donc vocation à disparaître après transfert et l'espace ainsi rendu vacant à contribuer à la requalification des espaces publics.</p> <p>L'opération comprend 4 axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rachat des cellules commerciales (valeur des murs) situées au rez-de-chaussée de la copropriété du Montcalm (530 m2 de surface utile) .</li> <li>- Ces cellules sont en saillies du bâtiment mais quelques unes se sont agrandies par acquisition de logement en rez-de-chaussée.</li> <li>- le transfert / éviction des activités existantes</li> </ul> <p>Les activités commerciales qui le souhaiteront seront transférées le long du cours Albert Camus après accord de l'EPARECA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démolition des cellules commerciales en saillie permettra de libérer les emprises d'espaces publics au pied du bâtiment sur l'avenue de la Costière.</li> <li>- la reconquête des espace publics</li> </ul> <p>Ces emprises devront conserver une destination publique.</p> <p>Les limites de propriété au sud de la copropriété seront au droit du bâtiment (tour d'échelle).</p> <p>La reconquête de ces espaces publics donnera l'opportunité d'un aménagement qualitatif, en relation avec l'avenue et le parvis d'accès aux équipements futurs. Cet aménagement devra contribuer à la sécurisation et la pacification de l'espace public, aujourd'hui sous tensions.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP030015 - Les Costières	30600 - VAUVERT	Avenue de la Costière	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2021	11
Date de prise en compte des dépenses	16/12/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 625 869,49 €
Taux max NPNRU	45,78 %
Subvention ANRU NPNRU	744 385,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %